

Politique de soutien financier pour les Championnats canadiens 2019

Ce projet a pour but de soutenir les athlètes ayant le potentiel de réaliser un podium aux Championnats Canadiens Junior et Élites et d'obtenir le meilleur résultat collectif possible pour le Québec dans chacune des catégories. La compétition se déroulera les 6 et 7 juillet à Kelowna en Colombie-Britannique et la durée du projet est prévue du 3 au 8 juillet. Le projet est financé par le ministère et soutenu dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence ainsi que par la campagne de financement du marché des marques. Le montant obtenu par le **Marché des marques** sera réparti également dans l'ensemble des athlètes de l'Équipe du Québec participant aux championnats canadiens. Puis, un maximum de 14 athlètes recevra un soutien additionnel de **600\$** provenant de la subvention du programme de soutien prévu pour ce projet. Le soutien financier est conditionnel à la participation de l'athlète à la compétition et au respect des conditions stipulées dans l'entente de l'athlète.

Critères pour les athlètes de catégorie Élite (20 ans et plus) – jusqu'à quatre athlètes par sexe.

Priorité 1 : Top 20 en Coupe du Monde
Priorité 2 : Top 5 en Coupe continentale
Priorité 3 : Deux fois 12 en Coupe continentale
Priorité 4 : Trois fois 20 en Coupe continentale

Critères pour les athlètes de catégorie junior (16 à 19 ans) – jusqu'à trois athlètes par sexe

Priorité 1 : Top 12 en Coupe continentale Élite ou Championnat continental junior
Priorité 2 : Deux fois top 20 en Coupe continentale Élite
Priorité 3 : Top 8 en Course continentale Junior ou Course USAT Junior

- Les athlètes doivent terminer dans le premier tiers des participants dans ces courses.
- La période considérée est entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.
- Si plus d'athlètes remplissent une même priorité, le classement mondial ITU au 30 juin 2019 prévaudra pour l'octroi du soutien financier.

Programme d'aide aux athlètes de Triathlon Québec 2019 (PAATQ 10 000\$)

Ce projet a pour but de reconnaître les performances des athlètes québécois qui s'illustrent sur la scène nationale et internationale sur le circuit ITU. Le soutien financier octroyé dans le cadre de ce programme vise à aider les athlètes à poursuivre leur cheminement vers l'excellence à l'échelle internationale.

Triathlon Québec allouera des montants aux athlètes ayant obtenu un ou des résultats de compétitions répondant aux critères ci-dessous. Les compétitions doivent avoir lieu entre le 1er janvier 2019 et le 30 novembre 2019. Le budget admissible pour la saison est de 10 000\$.

Pour être éligible, les athlètes doivent être membres de Triathlon Québec, résidents du Québec et posséder leur carte internationale de Triathlon Canada.

1^{ère} catégorie – circuit international (6000\$ du budget total) – Maximum 500\$ par performance

- Top 30 et 1^{er} 1/2 des participants – série mondiale de triathlon (WTS)
- Top 8 de l'équipe – série mondiale de triathlon par équipe mixte (MTR WTS)
- Top 20 et 1^{er} 1/2 des participants – coupe du monde ITU ou Jeux Panaméricains
- Top 20 et 1^{er} 1/2 des participants – championnats du monde junior, U23, Duathlon élite

2^e catégorie – circuit continental (4000\$ du budget total) – Maximum 300\$ par performance

- Top 12 et 1^{er} 1/3 des participants en coupe ou championnat continental Élite/U23/JR
- Podium de l'équipe si membre de Canada 1 – championnat continental de Relais Mixte
- Juniors : Top 8 en Coupe continentale Junior ou Top 5 Course USAT Junior

Notes :

- Le terme participants inclut tous les athlètes ayant débuté la course, donc incluant DNF/DSQ ;
- Les athlètes doivent terminer dans le «cut-off» déterminé par ITU (5% hommes ; 8% femmes) ;
- Un athlète ne peut recevoir plus de 3000\$ annuellement dans le cadre ce programme ;
- Un athlète peut obtenir du soutien pour un maximum de quatre performances par catégorie ;
- Pour chacune des catégories, le budget admissible sera divisé par le nombre de fois où les critères auront été atteints par les athlètes ;
- Advenant que le budget admissible par catégorie ne soit pas entièrement distribué selon les critères énumérés, celui-ci peut être réalloué à la discrétion de Triathlon Québec.

LETTRE D'ENTENTE**Athlètes identifiés et /ou nommés sur l'Équipe du Québec de Triathlon**

Dans le cadre du programme d'excellence de Triathlon Québec, voici les exigences à respecter pour les athlètes sélectionnés sur l'une des Équipes du Québec et/ou identifiés de niveau «Excellence», «Elite», «Relève» pour la saison en cours.

Section 1 : Adhésion et représentation

- Être membre de Triathlon Québec pour l'année en cours ;
- Être résident du Québec et produire sa déclaration d'impôt au Québec ;
- Détenir une carte de compétition internationale auprès de Triathlon Canada sauf dans un cas exceptionnel où l'âge et le niveau de l'athlète ne le justifierait pas;
- Représenter le Canada lors des épreuves internationales et le Québec lors des épreuves nationales ;
- Porter les vêtements de l'Équipe du Québec lors des événements de niveau provincial, national et continental et lors des projets soutenus par Triathlon Québec, sauf pour les athlètes de l'équipe nationale si d'autres conditions s'appliquent ;
- Apposer le logo de Triathlon Québec sur son maillot de compétition.

Section 2 : Compétitions et projets

- Participer aux championnats canadiens 2019 à moins d'une circonstance exceptionnelle (blessure, conflit avec une compétition de niveau supérieur) et d'obtenir une dérogation du coordonnateur des programmes d'excellence pour une raison justifiée;
- Participer au championnat québécois de sa catégorie à moins d'une circonstance exceptionnelle (blessure, conflit avec une compétition de niveau supérieur) et d'obtenir une dérogation du coordonnateur des programmes d'excellence pour une raison justifiée;
- Participer à la majorité des camps d'entraînements domestiques, journées de tests et projets soutenus par Triathlon Québec et soumettre un justificatif par courriel **avant la tenue de celui-ci** lorsque ce n'est pas possible.

Section 3 : Suivi de l'état de forme et de santé

- Fournir au moins deux fois par année des indicateurs de performances lors d'événements homologués en natation et course à pied, soient une fois entre le 1^{er} janvier et le 30 juin et une fois entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année en cours;
- Rendre accessible son acompte Training Peaks à Triathlon Québec ou compléter son acompte smartabase 75% du temps ou fournir un rapport de suivi mensuel incluant l'état de forme et la proportion d'entraînement réalisés versus prévus;
- Faire une évaluation médicale annuelle, un suivi sanguin et une évaluation musculo-squelettique par un intervenant approuvé par Triathlon Québec **avant le 1^{er} février de l'année en cours**;
- Aviser Triathlon Québec de toute blessure ou condition médicale qui l'écartera de la compétition ou de l'entraînement régulier (sans modification) pour une période supérieure à deux semaines et **fournir le protocole de retour en collaboration avec son entraîneur et équipe de soutien intégré**;
- Suivre la formation antidopage du CCES **avant le 1^{er} février de chaque année** et se soumettre à toutes les directives et obligations relatives au CCES lorsqu'appllicable à l'athlète.

Section 4 : Section administrative et documents requis

- Acquitter ses factures dans un délai maximal de 30 jours après leurs émissions
- Effectuer les suivis qui lui sont demandés (courriel, appel, rendez-vous) dans un délai de 72 heures;
- Démontrer une utilisation cohérente de son crédit d'impôt et de tout soutien financier octroyé via Triathlon Québec ou ses partenaires dans la poursuite de l'excellence (encadrement, inscriptions aux compétitions, camp d'entraînement, soutien en ESI, équipements);
- Soumettre son plan individuel de performance, son calendrier de compétitions et les coordonnées de leur équipe de soutien intégrée **avant le 1^{er} février de l'année en cours**;
- Signer l'entente d'athlète, le code de conduite et la politique de voyage de Triathlon Québec et Triathlon Canada via la demande de carte de compétition internationale).

Je m'engage à respecter les dispositions de l'entente ci-haut et suis conscient(e) qu'un manquement à celle-ci pourrait entraîner un retrait de mon crédit d'impôt (si applicable) et de tout privilège et bénéfice de l'Équipe du Québec.

Signature de l'athlète : _____

Signature du parent (si l'athlète est mineur) : _____

Date : _____

CODE DE CONDUITE ET POLITIQUE DE PROJETS ET DE COMPÉTITIONS POUR LES ATHLÈTES

La politique qui suit s'applique à tous les athlètes membres des Équipes du Québec et athlètes participants aux projets organisés et encadrés par Triathlon Québec. Les projets comprennent l'ensemble des camps d'entraînements domestiques ou à l'étranger et des compétitions où l'athlète est sélectionné par Triathlon Québec ou représente Triathlon Québec. Voici les comportements attendus et le code de conduite exigé pour les athlètes.

Les athlètes sont tenus de :

- Faire preuve d'un bon esprit sportif dans toute situation, que ce soit à l'entraînement ou en compétition ainsi que dans leur utilisation des médias sociaux ;
- Se comporter de façon responsable, respectueuse et courtoise envers les partenaires d'entraînements, les compétiteurs, les entraîneurs, le personnel, les officiels, les bénévoles et les membres du public lorsqu'ils participent à des activités de Triathlon Québec et dans leur utilisation des médias sociaux ;
- Ne pas commettre d'actes qui pourraient constituer une infraction à une loi fédérale ou provinciale ou à une loi du pays dans lequel l'événement ou l'activité se déroule ;
- Ne pas consommer d'alcool et de drogues en toutes circonstances lorsqu'ils participent à des activités de Triathlon Québec ;
- Se comporter de façon cohérente envers un engagement à l'excellence de la compétition sportive ;
- Respecter la propriété privée telle que l'hébergement, les véhicules, les installations sportives mises à la disposition de l'athlète ;
- Connaître et respecter les dispositions actuelles d'antidopage adoptées telles que circulées par le CCES et adaptées par Triathlon Canada et l'Union internationale de triathlon.

Selon la gravité de la situation, un manquement à ces règles pourrait entraîner un avertissement et/ou un renvoi de l'athlète à ses frais au Québec et/ou une expulsion de l'athlète de l'Équipe du Québec et la révocation des bénéfices qui y sont rattachés. Lorsque la situation l'exige, le comité de discipline de Triathlon Québec analysera le manquement au code de conduite et se prononcera sur les actions à poser.

Signature de l'athlète : _____

Signature du parent (si l'athlète est mineur) : _____

Date : _____